Deux étudiants maltraités par des policiers dans le bois de la Cambre à Bruxelles

© Tous droits réservés

19 déc. 2016 à 18:26 - mise à jour 19 déc. 2016 à 18:26 • 2 min

Par Véronique Fievet

PARTAGER

Écouter l'article

Quatre policiers de la zone de police Bruxelles-capitale-Ixelles sont actuellement poursuivis devant la 50ème chambre du tribunal correctionnel de Bruxelles. Ils sont accusés de faux, de détention arbitraire et pour l'un d'entre eux, de traitement inhumain et dégradant... Leurs victimes sont deux étudiants qui faisaient la fête dans un bar proche de l'ULB.

Ce soir-là, une altercation oppose Benjamin Chamblain et Germain Misson au portier

Ce soir-là, une altercation oppose Benjamin Chamblain et Germain Misson au portier de l'établissement. Celui-ci appelle alors une patrouille de police. Une fourgonnette arrive sur les lieux avec deux policiers à bord, elle sera suivie d'un autre véhicule. Les deux étudiants sont embarqués, non pas en direction du commissariat ou de leur domicile, mais dans un coin reculé du Bois de la Cambre.

Benjamin Chamblain raconte que pendant le trajet, il a reçu deux coups de poings. Une fois arrivé à dans un endroit sombre, à proximité d'un étang, ils devront se mettre à genou. Pris de panique, l'un d'entre eux tente de s'enfuir mais ne réussit qu'à faire trois pas avant d'être rattrapé et frappé à nouveau. L'un des policiers ira même jusqu'à lui demander d'enlever son manteau et son pantalon et de sauter dans l'eau, ce que le jeune homme refusera.

> *Les policiers mis en cause voulaient apprendre aux étudiants à répondre aux injonctions de la police*

Les policiers abandonneront ensuite les deux étudiants dans le bois. Quelques jours plus tard, ils déposeront plainte au Comité P (la police des polices) sans grand espoir, les prévient alors leur avocat, de voir le dossier renvoyé devant un tribunal. Pourtant, l'un des policiers mis en cause finira par reconnaître qu'il "*a ressenti un certain malaise ce soir là, même s'il a manqué de courage pour s'opposer à ses collègues*". Devant les enquêteurs, ce policier finira par craquer et racontera ce qui s'est passé...

"*Les policiers mis en cause voulaient apprendre aux étudiants à répondre aux injonctions de la police mais cela a conduit à un dérapage inadmissible dans le chef des forces de l'ordre.*", reconnait Me Nathalie Gallant, avocate du principal accusé. Pour ce prévenu, le procureur du roi a réclamé une peine de prison de 15 mois de prison avec sursis, ainsi que des peines plus légères pour les autres prévenus. Le jugement sera rendu le 25 janvier 2017.

Info, sport, émissions, cinéma... Découvrez l'offre complète des